

Fiche pratique 1 : Comment réduire le risque routier en entreprise ?

Nous proposons une méthodologie en quatre étapes permettant aux entreprises de réduire durablement le risque circulation en milieu professionnel.

ETAPE 1 : Le diagnostic des risques

Les trois premières actions sont :

- Analyse des constats amiables
- Etude des circonstances d'accident
- Audit des procédures internes et recommandations

Ces trois points vont permettre d'établir les principales circonstances des collisions, de déceler les comportements à risque, de mettre en lumière la partie du risque maîtrisable et les facteurs de risque. Il sera ainsi possible d'évaluer les coûts directs et indirects du risque routier.

A l'issue du diagnostic, il sera proposé à l'entreprise des axes d'une politique de mise en œuvre d'actions basée sur ces trois documents :

- Le Document Unique : document obligatoire cf le code du travail (Obligation d'évaluation des risques document unique, art. R.263.1.1).
- Un Plan de Prévention du Risque Routier (PPRR) qui s'intègre dans le plan de prévention des risques professionnels où l'on retrouve les mesures prises, les priorités, un calendrier, un plan de communication associé et les moyens engagés.
- En fin on peut mettre en place un « PDE » plan de déplacement en entreprise qui permet de recenser le déplacement domicile travail et de proposer des solutions de réduction du risque (transport en commun, co-voiturage...)

ETAPE 2 : L'action sur l'organisation

L'objectif consiste à définir avec l'entreprise et son encadrement la structure sécurité choisie et les méthodes de gestion du risque circulation. Il faudra alors former les responsables à leur mise en œuvre. Toutes ces actions comportent le conseil en gestion du risque, la définition du rôle de la hiérarchie et de la structure sécurité et la mise en œuvre de procédures et d'actions de communication. Elles seront consignées dans le PPRR cité au paragraphe précédent.

ETAPE 3 : L'action sur le comportement

A l'issue de l'action sur l'organisation il est nécessaire de motiver une évolution des comportements au volant. Une formation complémentaire post-permis permettra de déclencher une prise de conscience du risque et d'inciter les conducteurs à modifier leur conduite.

Plusieurs types de formation existent, de la conférence de sensibilisation destinée aux managers et/ou aux collaborateurs, à l'évaluation de la conduite en situation en passant par des actions spécifiques pour les usagers de deux-roues.

Parallèlement, des stages de sensibilisation à la sécurité routière permettent aux conducteurs de recapitulariser leur permis de quatre points.

ETAPE 4 : Le suivi et les mesures correctives

Cette dernière étape consiste évaluer l'impact des formations par un suivi des comportements au volant et les circonstances des accidents. Une vérification de la bonne mise en œuvre des procédures de sécurité et enfin une réorientation des axes d'effort.